



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/100
20 décembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Vingt-neuvième session
Genève, 16 et 17 janvier et 14-16 avril 1997
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999
4. Ordre du jour provisoire de la trentième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

ANNOTATIONS

Point 1 - Election du bureau

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et compte tenu du cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le président du Groupe de travail à sa vingt-neuvième session sera le représentant d'un des Etats membres de la liste B, et le vice-président/rapporteur celui d'un des Etats membres de la liste C.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section qui précède.

Point 3 - Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1998-1999

3. A la première partie de sa vingt-huitième session, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a revu le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 1996-1997, compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence. Il a invité les délégations à communiquer par écrit des observations au Secrétaire général de la CNUCED, pour permettre au secrétariat de mettre au point la version révisée du programme de travail. Celle-ci sera présentée au Groupe de travail à sa vingt-neuvième session, avec des renseignements concernant la répartition des ressources.

4. Comme convenu lors des consultations tenues par le Président du Conseil du commerce et du développement le 17 décembre 1996, le Groupe de travail sera également saisi d'un document officieux ébauchant le programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999.

5. A la reprise de la session, en avril, le Groupe de travail sera saisi du chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme établi par le Secrétaire général de l'ONU, tel que soumis au CCQAB et au CPC.

Point 4 - Ordre du jour provisoire de la trentième session du Groupe de travail

6. Le secrétariat de la CNUCED soumettra au Groupe de travail un projet d'ordre du jour provisoire pour sa trentième session.

Point 5 - Questions diverses

Point 6 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

7. Le rapport du Groupe de travail sur sa vingt-neuvième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement.
